

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Ministère de l'Interieur et des Collectivités locales**

*Direction de l'administration locale de la wilaya de Tipaza*  
**Avis d'appel d'offres national restreint**

La direction de l'administration locale de la wilaya de Tipaza lance un avis d'appel d'offres national restreint pour

- **La réalisation d'un centre commercial à Tipaza**
- **Lot : parachèvement**

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres possédant une qualification catégorie (III) et plus dans les travaux de bâtiment en tous corps d'état peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Sarl BTSCT sise à cité 60-Logements Barbara, Bt «C», Foukaw. Tipaza, contre paiement d'un montant de 2.500,00 DA.

La date limite de dépôt des offres est fixée à 15 jours à 12h00 à compter de la première parution de présent avis dans les quotidiens nationaux ou le *Bomop*.

Les offres doivent être déposées ou envoyées à Monsieur le Directeur de l'administration locale de la wilaya de Tipaza  
**«Siège de la wilaya de Tipaza»**

et devront comprendre séparément l'enveloppe de l'offre technique et l'enveloppe financière, sous enveloppe grand modèle anonyme, portant la mention suivante :

**« Soumission à ne pas ouvrir »**

**Avis d'appel d'offres national restreint relatif à la réalisation d'un centre commercial - Lot : parachèvement**

Les entreprises resteront engagées par leurs offres pendant 180 jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

Algérie News du 3.07.2008

ANEP n°724708

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Wilaya de Blida**

Daïra de Ouled Yaïch - Commune de Ouled Yaïch

**Avis d'appel d'offres national**

Le président de l'Assemblée communale lance un avis d'appel d'offres national pour la réalisation du projet relevant du secteur travaux publics :

- A - Réfection diverses routes de la commune
- B - Renforcement éclairage public cité Ben Amor
- C - Extension éclairage public cité Sidi Slimane
- D - Réalisation éclairage public à Kaf El-Hmam
- F - Aménagement, revêtement et réalisation éclairage public route allant à 520-Logts démarant de la RN 29.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau d'équipement, siège de l'APC dès la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux contre paiement d'une somme de 500,00 DA pour les opérations A, B, C, D et 1 000,00 DA pour l'opération F. Les offres doivent être présentées au bureau d'équipement n°05 au siège de l'APC d'Ouled Yaïch dans un délai de 15 jours accompagnées des pièces réglementaires conformément au décret présidentiel n°250/02 du 24.07.2002 portant réglementation des marchés publics modifié et complété.

- 1 — L'enveloppe dénommée « A » Offre technique abritera les pièces ci-après :  
— Certificat de qualification et classification professionnelles ou agrément activité principale électricité — Lettre de déclaration à souscrire (remplie et signée) — Carte d'immatriculation à souscrire (copie légalisée) — Copies des procès-verbaux des travaux réalisés par l'entreprise (copies légalisées) — Registre du commerce (copie conforme) — Attestations de mise à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH (copies légalisées) — Extrait de rôles apuré (copie originale) en cours de validité — Extrait du casier judiciaire du gérant ou DG (copie originale) — Caution de soumission bancaire égale ou supérieure à 1% (copie originale) dans une enveloppe fermée — Liste du matériel (signée)
- 2 — L'enveloppe dénommée « B » Offre financière abritera les pièces ci-après :  
— Lettre de soumission (remplie et signée)  
— Bordereau des prix unitaires (rempli et signé)  
— Détail estimatif (rempli et signé)  
— Références professionnelles et bancaires  
— Bilan financier.

L'ouverture des plis se fera en séance publique et aura lieu le jour coïncidant avec la date limite des remises des offres à 14h00 au siège de l'APC. Cette date (ouverture des plis) est tacitement reportée au premier (1<sup>er</sup>) jour ouvrable au cas où cette date coïnciderait avec des jours fériés et/ou de repos hebdomadaire légal (jeudi-vendredi).

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.  
**Le président de l'APC**

Algérie News du 3.07.2008

ANEP n°723990

8002703 np swan algeria

ANEP n°724717

**I - Offre technique :**

- Déclaration à souscrire (remplie et signée)
- Statut de l'entreprise éventuel (dans le cas d'une Sarl, Eurl ou Snc)
- Les références professionnelles fournies par les maîtres de l'ouvrage antérieurs pour des travaux similaires réalisés
- Un extrait de rôles de l'année en cours
- Attestation de mise à jour CNAS/CASNOS et CACOBATH (photocopie légalisée)
- Planning des travaux
- Le CPS, parties A et B, chaque page doit être signée et cachetée
- L'instruction aux soumissionnaires qui doit être obligatoirement signée et paraphée
- Le casier judiciaire des signataires du dossier datant de trois (03) mois
- Copie du registre du commerce légalisée
- Certificat de qualification et classification professionnelles catégorie (III) et plus dans les travaux de bâtiment en tous corps d'état
- La liste des moyens matériels destinés à l'exécution du projet
- La liste des moyens matériels
- Une caution de soumission d'un montant d'au moins 1% du montant de l'offre.

**II - Offre financière :**

- Bordereaux des prix unitaires signés
- Devis quantitatif et estimatif signé
- Lettre de soumission remplie et signée

L'ouverture des plis aura lieu à la Direction de l'administration locale, siège de la wilaya de Tipaza le dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à 13h00.

Les entreprises peuvent assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra à la date et à l'heure citées ci-dessus.

**N.B.:** Les pièces accompagnant les soumissions doivent être lisibles, en cours de validité et légalisées.

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Wilaya de Biskra**

Daïra d'El-Outaya Commune d'El-Outaya n°/33/SG/08

**Avis d'appel d'offres**

Le président de l'APC d'El-Outaya lance un avis d'appel d'offres national ouverte pour :  
**Réalisation de 03 classes scolaires-Nouvelle école El-Outaya**

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres, peuvent retirer les cahiers des charges auprès du bureau de l'urbanisme et réserves foncières de l'APC d'El-Outaya contre paiement d'une somme. Les offres devront être adressées sous enveloppe cachetée à Monsieur le Président de l'APC d'El-Outaya portant la mention : Soumission à ne pas ouvrir. Avis d'appel d'offres national portant le nom du projet.

L'enveloppe extérieure contiendra deux enveloppes, la première portant les pièces d'offre technique, portant la mention (offre technique), la deuxième enveloppe portant les pièces d'offre financière, portant la mention (offre financière)

**Pièces du dossier technique :**

- Cahier des charges signé et paraphé sur chaque page par le soumissionnaire
- Déclaration à souscrire
- Certificat de qualification (catégorie I et plus) et classement (portant code de l'activité)
- Copie du registre du commerce
- Copie de l'immatriculation fiscale
- Extrait de rôles datant de moins de trois (03) mois
- Attestation de mise à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH
- La caution de soumission d'une valeur de 01% du montant de l'offre
- Moyens humains
- Moyens matériels avec cartes grises
- Statut de l'entreprise
- Références professionnelles (attestation de bonne exécution)
- Les bilans fiscaux de l'année précédente
- Casier judiciaire datant de moins de 03 mois

**Pièces du dossier financier :**

- Cahier des charges financier - Lettre de soumission (remplie et signée)
- Bordereau des prix unitaires - Devis quantitatif et estimatif

La date limite de dépôt des offres est fixée à 10 jours à partir de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale.

Les entreprises soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date de clôture de dépôt des offres.

Les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra au siège de l'APC d'El-Outaya, le dernier jour de la date de clôture de dépôt des offres à 14h00.

**N.B. :** les dossiers incomplets, les pièces périmées et non légalisées ne seront pas pris en considération.

ANEP n°724717

**Les ministres du Commerce de l'Euromed**

**Comment créer une zone de libre-échange**

*Les ministres du Commerce des pays méditerranéens et leurs homologues de l'UE se sont réunis ce 2 juillet à Marseille.*

De Bruxelles Malik Yanis

Dans le but d'examiner le processus à suivre afin de créer une zone de libre-échange euro-méditerranéenne, les ministres du Commerce des pays méditerranéens et leurs homologues de l'UE se sont réunis ce 2 juillet à Marseille pour voir de quelle manière ils pourraient approfondir et compléter la ZLE d'ici à 2010. Durant cette 7<sup>e</sup> conférence ministérielle Euromed consacrée au commerce, les ministres se pencheront sur les modalités de renforcement de leurs relations commerciales et d'investissement après 2010. Les ministres de l'Euromed souhaitent donc donner un nouvel élan aux relations en matière de commerce et d'investissement. Le commissaire européen Peter Mandelson présidera les discussions. Cette manifestation précède de quelques jours la réunion des chefs d'État ou de gouvernement à Paris, dont l'ordre du jour sera «Le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée». Peter Mandelson reconnaît que le commerce est un élément moteur important du processus Euromed, déclarant que la mise en place d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne approfondie et complète est un objectif auquel aspirent tous les pays concernés. Dans ce sens ceux qui apportent de l'eau au moulin des débats sont bien évidemment les entreprises qui sont l'élément clé de toutes les relations commerciales et d'investissement et par conséquent leur participation est incontournable.

La conférence ministérielle qui s'est tenue donc ce 2 juillet à Marseille devait se focaliser sur les initiatives qui permettraient de consolider et de renforcer le volet commercial du partenariat euro-méditerranéen jusqu'en 2010. Notons que les relations commerciales entre l'UE et les pays voisins du sud de la Méditerranée sont régies par le partenariat euro-méditerranéen (engagement appelé «processus de Barcelone») qui a été lancé en novembre 1995.



L'objectif est d'aller au-delà de la libéralisation actuelle du commerce des biens et des actions engagées pour libéraliser les services et les investissements entre l'UE et la Méditerranée du sud. Certaines initiatives seront lancées immédiatement, comme le mécanisme euro-méditerranéen de facilitation des échanges, qui vise à accroître la transparence dans le domaine commercial et les possibilités d'investissement offertes aux opérateurs économiques dans l'ensemble de la région. Ces mesures pourraient donner aux partenaires méditerranéens de nouvelles chances d'attirer les investissements et d'améliorer leur

avantage comparatif sur les marchés Euromed. Lors de cette conférence ministérielle, les ministres devaient également discuter et faire le point sur les services, l'établissement, l'agriculture et le règlement des différends. Des négociations bilatérales sur la libéralisation des services et le droit d'établissement dans les secteurs autres que les services ont été entamées avec l'Égypte, le Maroc et la Tunisie en 2008. Des négociations bilatérales concernant la création d'un mécanisme de règlement des différends ont été finalisées avec le Maroc et la Tunisie. ♦

M. Y.

**Alger abritera le Forum économique maghrébin en 2009**

**Un observatoire d'échanges sera mis en œuvre**

Le Forum économique maghrébin sera organisé au premier trimestre 2009 à Alger. Selon l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex), la date exacte de son ouverture n'a pas encore été fixée. Ce forum, auquel prendront part les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA), vise pour l'essentiel à examiner la situation économique dans la région et les moyens qui permettront de réaliser davantage la complémentarité économique intra maghrébine. Il a pour but, également, de permettre un échange d'idées entre les différents opérateurs économiques maghrébains, pour faire bénéficier les différents pays de l'Union des bonnes expériences de chaque pays. Il sera question notamment d'enclencher les préparatifs de la mise en place d'un observatoire d'échanges économiques maghrébin et d'un site Web relatif à l'UMA. Ce site comporterait une base de données sur les entreprises maghrébines et un espace de contact entre les acteurs économiques de la région. L'objectif de la création de ce site est d'avoir une base de données accessible à tous

les promoteurs maghrébains, pour faciliter l'investissement intra maghrébin.

Sur un total de 137,1 milliards de dollars d'échanges commerciaux, seulement 2% de ce montant sont échangés entre les cinq pays du Maghreb, la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie, contre 66% avec l'Union européenne, 13% avec le reste des pays industrialisés et 19% avec d'autres pays. Un niveau d'échanges dérisoire comparé aux énormes potentialités recelées par ces pays. La consolidation des échanges commerciaux et la libéralisation du commerce entre ces pays les aideraient, selon les spécialistes, à faire face à leurs principaux défis consistant à améliorer les perspectives de croissance et à réduire le chômage. Aussi, l'accroissement de la coopération régionale et la libéralisation du commerce permettraient aux pays du Maghreb de profiter au maximum de leur intégration en cours avec l'Europe et le reste du monde. Durant la dernière décennie, les pays du Maghreb ont consolidé leur intégration commerciale dans l'économie mondiale, y compris dans le cadre d'ac-

cords d'association entre l'Union européenne et le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Mais en raison des barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce régional, seule une petite part des échanges commerciaux de ces pays se fait avec leurs voisins immédiats au Maghreb. Selon le FMI, si les pays du Maghreb réussissaient à supprimer les entraves à leur commerce régional, ils créeraient un marché de plus de 80 millions de consommateurs, ce qui aurait pour résultat d'attirer de nouveaux investissements. Désormais la priorité est donnée à l'intégration économique. Cela se traduit par le développement de stratégies communes aux pays de l'Union du Maghreb arabe liées au développement économique. La dernière en date est la stratégie commune dans le domaine de la normalisation et de la propriété industrielle, qui a été mise en place par une commission maghrébine spécialisée. Cette commission a examiné les moyens de renforcer la coordination entre les pays du Maghreb, à l'occasion des réunions internationales et régionales. ♦

Fatiha Amalou-Aïd

**Passport biométrique Sagem bien placé pour remporter le marché**

L'offre du groupe français, Sagem, serait jugée, par le ministère de l'Intérieur, la plus intéressante pour remporter le contrat de réalisation des premiers passeports biométriques en Algérie. C'est ce qu'a rapporté, hier le site tousurlalgerie.com, citant des sources du ministère de l'Intérieur. A noter qu'en juin dernier, lors de sa visite à Oran, le ministre de l'Intérieur, M. Yazid Zerhouni, prévoyait déjà la réalisation du premier passeport biométrique avant la fin de l'année 2009. Ce passeport répondra en toute conformité aux spécifications établies par l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) qui exige l'intégration de ce genre de documents pour assurer la sécurité de l'aviation mondiale. De toutes les propositions des différents autres groupes étrangers reçues par le gouvernement algérien, celle de Sagem semble être la plus appropriée aux attentes algériennes et plus particulièrement du point de vue financier. Pour ce qui est du passeport en question, Sagem présentait son premier prototype de passeport biométrique sous le nom de Morpho-Epass, passeport biométrique réalisable en 10 minutes, lors du 15<sup>e</sup> Salon mondial de la sécurité intérieure des États qui s'est tenu à Paris en octobre 2007. Ainsi dans le cadre de la surveillance de l'immigration, la circulation interterritoriale et du contrôle d'identité, ce passeport apporte aux services de sécurité une méthode plus rapide, plus précise et plus exacte que l'examen à l'œil nu. En outre, ce document électronique promet de réduire le risque de copies d'identités, grâce à une puce capable d'envoyer des données par ondes radio à une distance très réduite. Cette même puce hébergera les informations personnelles biométriques du titulaire, à savoir sa photo et peut-être même, dans un futur proche, les empreintes numérisées digitales et une sécurité basée sur la reconnaissance de l'iris de l'œil. A noter aussi que, le groupe Sagem Sécurité vient d'être sélectionné par l'Etat français, en duo avec Atos Origin, dans le projet de fabrication des machines permettant la capture des données biométriques. ♦

Ismahane Doumi